

Contrat de Licence Utilisateur Final Trend Micro

Logiciel: Produits Trend Micro pour les consommateurs

Version : Française/France

Objet : Licence d'Évaluation et Licence Commerciale de Souscription

Date : Juin 2011 v.4

IMPORTANT: LE PRESENT CONTRAT (LE "CONTRAT") REGIT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES TREND MICRO INCORPORATED OU UNE SOCIETE AFFILIEE LICENCIEE ("Trend Micro") VOUS CONCEDE, EN TANT QUE PARTICULIER OU EN VOTRE QUALITE DE REPRESENTANT DUMENT HABILITE D'UNE PERSONNE MORALE ("ENTITE"), UNE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION ASSOCIEE. LE FAIT D'ACCEPTER LE CONTRAT SELON LES MODALITES CI-APRES EMPORTE CONCLUSION DE CELUI-CI. VEUILLEZ IMPRIMER UNE VERSION PAPIER DU CONTRAT ET EN SAUVEGARDER UNE VERSION ELECTRONIQUE.

Vous devez lire attentivement les stipulations du Contrat et procéder à son acceptation selon les modalités ci-après, préalablement à toute installation ou autre utilisation du Logiciel. Si vous êtes un particulier, vous devez être majeur. Si vous agissez pour le compte d'une Entité, vous devez être dument habilité par celle-ci à cet effet.

Que vous téléchargez ou activiez le Logiciel à des fins d'évaluation ou commerciales, le Contrat sera réputé conclu dès lors que vous aurez cliqué sur le bouton ou coché la case "J'accepte les termes de ce contrat de licence" ci-après. Si vous ou l'Entité ne souhaitez pas accepter le Contrat, veuillez cliquer sur le bouton ou cocher la case "Je n'accepte pas les termes de ce contrat de licence". Aucun contrat ne sera alors conclu entre vous et Trend Micro et vous ne serez pas autorisé à installer et utiliser le Logiciel à quelle que fin que ce soit. Dans cette hypothèse et si vous avez acquis une licence commerciale du Logiciel auprès d'un détaillant, vous pouvez le lui retourner, dans son emballage d'origine et accompagné d'une preuve d'achat, dans les trente (30) jours suivant la date d'acquisition, en vue d'un remboursement, le cas échéant déduction faite des frais de restockage.

- 1. STIPULATIONS APPLICABLES.** Le Contrat concerne les produits Trend Micro pour les consommateurs (le "Logiciel"). Au cours de la procédure d'installation du Logiciel, il peut vous être demandé d'accepter une autre version de licence Trend Micro, auquel cas la licence Trend Micro acceptée en premier lieu prévaudra. Licence Commerciale. Si vous avez acquis une licence commerciale du Logiciel, vous êtes un "Utilisateur Enregistré" et les stipulations des articles 1, 2 et 4 à 25 ci-après vous sont spécifiquement applicables. Licence d'Évaluation. Si vous n'avez pas acquis de licence commerciale et utilisez le Logiciel aux seules fins d'évaluation, vous êtes un "Utilisateur Test" et les stipulations des articles 1, 3 à 19 et 22 à 25 ci-après vous sont spécifiquement applicables.
- 2. LICENCE COMMERCIALE DE SOUSCRIPTION.** Si vous êtes un Utilisateur Enregistré, Trend Micro vous accorde, pour la Période de Souscription visée à l'article 7 ci-après et pour le monde entier, un droit personnel, non-exclusif et non-transférable d'installer et d'utiliser le Logiciel sur le nombre maximum d'applications client, ordinateurs personnels ou équipements terminaux ("Ordinateur"), pour lequel les redevances de licence auront été acquittés et telles que visées sur votre facture ou tout autre document commercial. Les licences des produits réservés à un usage dans le strict cadre du cercle de famille doivent être utilisées dans un seul et même foyer. Les redevances de licence doivent être acquittées pour chaque Ordinateur sur lequel est installé le Logiciel, dans la limite d'une installation par système d'exploitation par Ordinateur.
- 3. LICENCE D'ÉVALUATION.** Si vous êtes un Utilisateur Test, Trend Micro vous concède, pour la Période de Souscription visée à l'article 7 ci-après et pour le monde entier, un droit personnel, non-exclusif et non-transférable de télécharger, installer et utiliser une (1) copie du Logiciel sur un Ordinateur. La licence d'évaluation expire à la fin de la Période de Souscription. Vous pouvez acquérir une licence commerciale du Logiciel en sélectionnant l'option Buy Now ("Acheter Maintenant") du Logiciel, ou en contactant un revendeur Trend Micro, listé sur l'un ou l'autre de ses sites sponsorisés, tel que www.trendmicro.com, (les "Sites"). Si vous ne souhaitez pas acquérir de licence commerciale, vous vous engagez à détruire ou effacer l'intégralité des copies du Logiciel dans les quinze (15) jours suivant l'expiration de la Période de Souscription. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, LE LOGICIEL TREND MICRO ET LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE, UTILISÉS À FINS D'ÉVALUATION, SONT FOURNIS "EN L'ÉTAT", SANS GARANTIE DE PERFORMANCE D'AUCUNE SORTE ("GARANTIES").
- 4. MISES A JOUR.** Le fonctionnement effectif du Logiciel nécessite des Mises à Jour. Les "Mises à Jour" s'entendent des nouveaux fichiers de signatures, définitions ou règles des composants sécuritaires du Logiciel, ainsi que les améliorations mineures apportées à celui-ci et la documentation associée. Les Mises à Jour sont uniquement disponibles au téléchargement et à l'utilisation durant la Période de Souscription visée à l'article 7 ci-après. A

compter de leur téléchargement et pour les besoins du Contrat, les Mises à Jour sont assimilées au "Logiciel". L'utilisation des Mises à Jour peut, le cas échéant, nécessiter l'application de conditions de licence complémentaires ou distinctes de celles visées au Contrat, qui doivent en tout état de cause faire l'objet d'une acceptation expresse de votre part préalablement à tout téléchargement. Les Mises à Jour se substitueront aux composants du Logiciel antérieurement concédés sous licence, mais ne sauraient en aucun cas induire l'augmentation du nombre autorisé d'Ordinateurs ou d'utilisateurs.

- 5. ACTIVATION/ENREGISTREMENT DU LOGICIEL.** Afin de bénéficier des Mises à Jour et des autres Services de Souscription disponibles au titre de l'article 8 ci-après, vous devez impérativement activer le Logiciel et/ou l'enregistrer auprès de Trend Micro. Ces pré-requis visent à vérifier, d'une part, que le Logiciel est exploité sur le nombre d'Ordinateurs pour lequel la licence a été concédée et, d'autre part, que les utilisateurs finaux autorisés bénéficient des Services de Souscription concernés. L'enregistrement nécessite la communication du numéro de série du produit et d'une adresse électronique valides, aux fins de recevoir les notifications de renouvellement ou toute autre notification contractuelle.
- 6. COLLECTE D'INFORMATIONS.** Outre les informations nécessaires à l'enregistrement du produit et aux fins d'exécuter ses obligations au titre des Services de Souscription et du support associé, Trend Micro doit traiter et stocker certaines données concernant vos réseaux et équipements. Dans le but d'améliorer ses bases de données et la qualité de ses prestations, Trend Micro peut également télécharger périodiquement des informations générées par le Logiciel eu égard à son utilisation, les logiciels malicieux (malware) ou les fichiers potentiellement non sollicités qui auront été détectés, ainsi que certaines données s'agissant du trafic des Services. Les produits Trend Micro ne sont pas conçus en vue de collecter ou conserver des données personnelles. Dans le cas où Vous fournissez Trend Micro avec des informations personnellement identifiables, toutes ces informations sont entretenues conformément à la politique de confidentialité de Trend Micro qui se trouve à www.trendmicro.com. Vous acceptez que Trend Micro puisse (i) utiliser les données récupérées à partir du Logiciel pour améliorer ses produits et services, (ii) partager les données identifiées comme malicieuses ou indésirables avec ses partenaires de sécurité localisés de par le monde, et (iii) utiliser et divulguer ces données à des fins d'analyse ou de reporting, dès lors que non nominatives. Trend Micro demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits résultant de l'exploitation de telles informations.
- 7. PERIODE DE SOUSCRIPTION. Licence Commerciale de Souscription.** La Période de Souscription entre en vigueur à la date de réception du numéro de série du Logiciel pour une durée de 12, 24 ou 36 mois, en fonction de la durée effectivement souscrite. Les licences secondaires expirent à la même date que les licences primaires, quelle que soit leur date d'activation. Si vous souhaitez continuer d'utiliser le Logiciel et de bénéficier des Services de Souscription à l'expiration de la Période de Souscription, vous devez impérativement acquérir une nouvelle version du Logiciel ou renouveler la Période de Souscription de votre Logiciel, identifié au moyen de son numéro de série. Les nouvelles versions du Logiciel ou les renouvellements de la Durée de Souscription peuvent, le cas échéant, nécessiter l'application de conditions de licence complémentaires ou distinctes. *Licence d'évaluation.* La Période de Souscription entre en vigueur à la date de réception du numéro de série du Logiciel pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, en fonction de la durée d'évaluation convenue.
- 8. SERVICES DE SOUSCRIPTION.**
 - A. Mises à Jour.** Durant la Période de Souscription, les Utilisateurs Enregistrés et les Utilisateurs Test sont habilités à recevoir les Mises à Jour du Logiciel pour chaque Ordinateur.
 - B. Support Technique.** Durant la Période de Souscription, les Utilisateurs Enregistrés et les Utilisateurs Test sont habilités à bénéficier d'un support technique par courrier électronique ou Internet, pendant les heures ouvrées mais dans un nombre restreint de langues. Important : L'assistance par téléphone, via numéro gratuit ou payant, n'est disponible que dans certains pays pour les Utilisateurs Enregistrés (Détails disponibles sur www.trendmicro.com/support/consumer).
- 9. SERVICES OPTIONNELS.**
 - A. Services Logiciel.** Pendant la Période de Souscription, Trend Micro accorde aux Utilisateurs Enregistrés Utilisateurs Test de certain produits Trend Micro pour les consommateurs le droit d'activer des Services optionnels intégrés au Logiciel sur chaque Ordinateur. Ces Services analysent et vérifient du contenu en envoyant vers l'extérieur des requêtes aux serveurs de Trend Micro, potentiellement localisé dans un pays autre que celui où le logiciel a été acheté.

B. TrendSecure. Pendant la Période de Souscription, Trend Micro accorde aux Utilisateurs Enregistrés de Trend Micro Internet Security Pro/Trend Micro Titanium Antivirus+/Trend Micro Titanium Internet Security/Trend Micro Titanium Maximum Security, dans certains pays, le droit d'utiliser le service en ligne TrendSecure. Pour accéder à TrendSecure, ces utilisateurs doivent créer un compte protégé par mot de passe, au moyen d'un numéro de série valide de produit et d'une adresse e-mail enregistrée. L'utilisation de TrendSecure est régie par les Conditions décrites sur www.Trendsecure.com. Trend Micro se réserve le droit de modifier ou suspendre TrendSecure et/ou les Conditions y afférentes, en publiant les rectificatifs correspondants.

10. UTILISATION INTERDITE. Le Logiciel fait l'objet d'une concession de licence, non d'une vente. Trend Micro et ses fournisseurs détiennent des droits respectifs de propriété intellectuelle afférents au Logiciel et la documentation associée et réservent tous les droits respectifs non expressément concédé au titre du Contrat. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à prêter, nantir, sous-licencier ou transférer de quelle que manière que ce soit tout ou partie du Logiciel, utiliser les composants du Logiciel indépendamment les uns des autres ou utiliser le Logiciel aux fins de fournir des prestations de services au profit de tiers. De même et sauf dispositions légales impératives contraires, vous vous engagez à ne pas procéder ou tenter de procéder à une ingénierie inverse de tout ou partie du Logiciel, décompiler, modifier, traduire, désassembler, découvrir le code source ou créer des œuvres dérivées de tout ou partie du Logiciel ou, encore, autoriser un tiers à réaliser l'une quelconque des opérations qui précèdent.

11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

A. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO OU SES FOURNISSEURS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT RESULTANT DE L'EXECUTION DU CONTRAT, TEL QUE PREJUDICE COMMERCIAL OU FINANCIER, PERTE DE CLIENTELE, DE COMMANDES OU DE BENEFICES, PERTE OU ALTERATION TOTALE OU PARTIELLE DE DONNEES OU DE MEMOIRE, BLOCAGES DE SYSTEME, DOMMAGES AUX DISQUES OU AUX SYSTEMES ET CE, QUAND BIEN MEME TREND MICRO AIT ETE INFORMEE DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

B. LA RESPONSABILITE DE TREND MICRO NE SAURAIT ETRE ENGAGEE QUE SUR FAUTE PROUVEE ET EXCLUSIVE DE SA PART DANS LA SURVENANCE DU DOMMAGE. SANS PREJUDICE DES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 11(A) CI-AVANT ET SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, LA RESPONSABILITE DE TREND MICRO AU TITRE DU CONTRAT, TOUS SINISTRES CONFONDUS Y INCLUS LES APPELS EN GARANTIES, EST EXPRESSEMENT LIMITEE AU MONTANT DES REDEVANCES DE LICENCE ET DES SERVICES DE SOUSCRIPTION ACQUITTEES PAR VOS SOINS OU RESTANT DUES AU TITRE DU CONTRAT.

12. GARANTIE LIMITEE. Trend Micro garantit pour une durée de 30 jours à compter de la date d'acquisition du Logiciel, que celui-ci fonctionnera de manière substantielle conformément à la documentation associée.

13. RÉPARATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE LIMITÉE. La seule responsabilité de Trend Micro au titre de la garantie limitée de l'article 12 ci-avant (la "Garantie Limitée") consiste exclusivement et à sa seule discrétion, dès lors que toute réclamation en la matière aura été adressée dans le délai de trente (30) jours, (a) à faire ses meilleurs efforts aux fins de corriger l'erreur au moyen d'une Mise à Jour, ou (b) vous assister aux fins de contourner l'erreur, ou (c) vous rembourser le prix du Logiciel. LA GARANTIE LIMITEE EST EXPRESSEMENT EXCLUE DES LORS QUE L'ERREUR ALLEGUEE RESULTE D'UN ACCIDENT OU D'UNE UTILISATION NON-CONFORME DU LOGICIEL, OU D'UNE UTILISATION CONJOINTE DE CELUI-CI AVEC DES PROGRAMMES TIERS PRESENTANT DES FONCTIONNALITES SIMILAIRES OU INCOMPATIBLES. LE LOGICIEL DE REMPLACEMENT OU LA MISE A JOUR SERA GARANTI POUR LA PERIODE RESTANT A COURIR AU TITRE DE LA PERIODE DE GARANTIE LIMITEE INITIALE. SAUF DISPOSITIONS IMPERATIVES CONTRAIRES, LES STIPULATIONS QUI PRECEDENT CONSTITUENT VOTRE REPARATION EXCLUSIVE ET LA SEULE RESPONSABILITE DE TREND MICRO EN CAS DE SURVENANCE D'ERREURS AU SEIN DU LOGICIEL.

14. EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE. LES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 12 CI-AVANT CONSTITUENT LA SEULE GARANTIE OCTROYEE PAR TREND MICRO EU EGARD AU LOGICIEL. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO EXCLUT EXPRESSEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE EU EGARD A L'OBJET DU CONTRAT. EN PARTICULIER ET COMPTE TENU DE LA NATURE ET DU VOLUME DE CONTENUS ELECTRONIQUES MALICIEUX OU NON SOLLICITES, TREND MICRO NE GARANTIT PAS QUE LES COMPOSANTS SECURITAIRES DU LOGICIEL (FICHIERS DE SIGNATURES, DEFINITIONS OU REGLES) ET LES MISES A JOUR ASSOCIEES SONT EXACTS ET EXHAUSTIFS, OU QU'ILS DETECTERONT, REFUSERONT OU NETTOIERONT EXCLUSIVEMENT ET DANS LEUR INTÉGRALITÉ LES APPLICATIONS ET/OU FICHIERS MALICIEUX OU NON SOLLICITES. EN OUTRE, TREND MICRO NE CONSENT AUCUNE GARANTIE QUANT (I) A L'ADEQUATION DU LOGICIEL A DES BESOINS SPECIFIQUES,

(II) A UNE UTILISATION DU LOGICIEL EXEMPTÉ D'ERREURS OU DE RISQUES D'INTERRUPTION, (III) A LA VALEUR COMMERCIALE DU LOGICIEL, (IV) AU CARACTÈRE NON-CONTREFAISANT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS DU LOGICIEL ET, DE FAIT, LA JOUISSANCE PAISIBLE DE CELUI-CI. SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, TOUTE RÉCLAMATION AU TITRE D'UNE GARANTIE IMPÉRATIVE DEVRA INTERVENIR AU PLUS TARD DANS LE DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACQUISITION DU LOGICIEL.

- 15. PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET DES DONNÉES.** LE CONTRAT NE SAURAIT AFFECTER VOS DROITS IMPÉRATIFS RESULTANT DE VOTRE STATUT DE CONSOMMATEUR, AUQUEL CAS LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS DE GARANTIE/RESPONSABILITÉ DES ARTICLES 11 ET 12 CI-AVANT SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES. Le fonctionnement du Logiciel implique la transmission certaines données ("Données Transmises") à des serveurs, propriété ou contrôlés par Trend Micro, afin d'être scannées. A titre de condition nécessaire et préalable à l'utilisation de Logiciel et en acceptant le Contrat, (i) Vous déclarez et garanzissez que Vous êtes valablement habilité et autorisé à accéder et permettre à Trend Micro d'accéder aux Données Transmises, et acceptez de fournir à Trend Micro, à première demande de sa part, toute preuve en la matière, (ii) Vous autorisez Trend Micro à agir en Votre nom et pour Votre compte pour les besoins du traitement des données réalisé par le Logiciel et, à ce titre, Vous reconnaissez que Trend Micro intervient en qualité de prestataire technique, conformément à Vos instructions en la matière, (iii) Vous Vous engagez à informer la personne à l'origine des Données Transmises, conformément à la réglementation locale en vigueur, de l'étendue et la finalité du Logiciel, lesquels peuvent impliquer le transfert des Données Transmises vers des serveurs localisés en dehors de Votre Etat de résidence (en ce compris hors Union Européenne), (iv) Vous reconnaissez être seul décisionnaire quant à l'utilisation et les conditions d'utilisation de Logiciel, et (v) Vous garanzissez que Vous utiliserez le Logiciel dans le respect des dispositions légales en vigueur. Vous vous engagez Trend Micro et Vous d'être soumis aux «clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers», délivré par la Commission européenne dans une décision datée décembre 2001 27e et disponible à <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:006:0052:0062:EN:PDF>, qui est incorporée par référence. Informations relatives au traitement des données et des processus techniques et organisationnelles sont décrites dans la documentation associée. En cas de violation de Votre part de l'une des déclarations et garanties du présent article, Trend Micro se réserve la faculté, dès réception par Vos soins d'un courrier électronique en ce sens et sans préjudice de ses autres droits, de suspendre l'utilisation du Logiciel jusqu'à l'obtention, par tous moyens appropriés, des justificatifs permettant de l'assurer que Vous avez effectivement remédié à la violation constatée.
- 16. CONSENTEMENT AUX COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.** Trend Micro peut être amenée à vous adresser, par voie électronique, des notifications en application du Contrat ou toute autre communication concernant le Logiciel, les Services de Souscription ou encore l'utilisation faite par Trend Micro des informations que vous lui aurez communiquées (les "Communications"). Ces Communications seront envoyées, via message produits ou par courrier électronique, à votre adresse électronique préalablement enregistrée, ou encore postées sur les Sites. L'acceptation du Contrat selon les modalités visées en préambule emporte consentement de votre part à recevoir ces Communications par voie électronique et votre reconnaissance quant à la nécessité de consulter régulièrement les Sites aux fins de prendre connaissance de celles qui, le cas échéant, ne vous auraient pas été adressées à titre individuel par courrier électronique. Si vous êtes un utilisateur secondaire (cf. article 21 ci-après), vous acceptez de recevoir les Communications par l'intermédiaire de l'utilisateur principal.
- 17. CONFIDENTIALITE.** Vous reconnaissez que les numéros de série du Logiciel constituent des informations de valeur pour des tiers. En conséquence, vous vous engagez à (i) en assurer la plus stricte confidentialité, (ii) à ne les utiliser que pour les besoins de l'enregistrement du Logiciel, et (iii) sous réserve des stipulations des articles 20 et 21 ci-après, à ne pas les divulguer à des tiers.
- 18. SAUVEGARDES.** Pendant toute la durée d'utilisation du Logiciel, vous vous engagez à sauvegarder régulièrement vos fichiers et programmes d'Ordinateur (les "Données") sur un support distinct. Vous reconnaissez que tout manquement de votre part en la matière constitue une aggravation des dommages et pertes qu'une éventuelle erreur du Logiciel est susceptible de causer à vos Données, et pour lesquels Trend Micro ne saurait être tenue responsable.
- 19. AUDIT. Licence Entités exclusivement.** Trend Micro se réserve la faculté de vérifier, aux heures ouvrées et moyennant un préavis raisonnable, les conditions d'utilisation du Logiciel eu égard aux stipulations du Contrat. Dans l'hypothèse où l'audit révélerait un dépassement du nombre autorisé d'Ordinateurs, vous vous engagez à vous acquitter du paiement des redevances complémentaires concernées au tarif public en vigueur à la date de leur facturation et ce, dans les quinze (15) jours suivant réception de la notification correspondante.

- 20. UTILISATEUR PRINCIPAL.** *Licence Particuliers exclusivement.* Dès lors que vous êtes la première personne à procéder à l'enregistrement de l'utilisation du Logiciel, vous prenez la qualité d'utilisateur principal et êtes seul responsable, à l'égard de Trend Micro, de l'utilisation du Logiciel. En particulier, vous demeurez responsable du maintien de la confidentialité et des conditions d'utilisation du numéro de série du Logiciel, que vous êtes seul habilité à divulguer, le cas échéant, aux autres utilisateurs finaux de votre foyer. En outre, en votre qualité de point de contact de Trend Micro eu égard aux Communications, il vous appartient (i) de vous assurer de l'exactitude et de l'actualité de l'adresse électronique enregistrée auprès de Trend Micro, et (ii) de répercuter, le cas échéant, les Communications aux utilisateurs secondaires.
- 21. UTILISATEURS SECONDAIRES.** *Licence Particuliers exclusivement.* Dès lors que vous n'êtes pas la première personne à procéder à l'enregistrement de l'utilisation du Logiciel, vous prenez la qualité d'utilisateur secondaire et votre utilisation du Logiciel, ainsi que la Période de Souscription demeurent de la responsabilité de l'utilisateur principal. Les Communications au titre du Contrat seront adressées à l'utilisateur principal. En votre qualité d'utilisateur secondaire, vous êtes habilité à utiliser le numéro de série du Logiciel pour les besoins de son installation. Par ailleurs, les stipulations du Contrat vous sont applicables, à l'exclusion de celles des articles 3 et 20.
- 22. RÉSILIATION.** Trend Micro se réserve la faculté, sans préjudice de ses autres droits, de résilier de plein droit le Contrat en cas (i) de manquement grave à vos obligations contractuelles non réparé dans le délai de dix (10) jours suivant réception de votre part d'une notification électronique, ou (ii) de refus de votre part de recevoir des Communications en la forme électronique. Dans cette hypothèse, vous vous engagez à détruire l'intégralité des copies du Logiciel. Vous pouvez mettre fin au Contrat à tout moment, en procédant à la destruction de l'intégralité des copies du Logiciel. Les stipulations des articles 1 à 4 et 10 à 25 survivront à la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit.
- 23. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.** Le Logiciel est soumis aux réglementations des États-Unis en matière de contrôle des exportations ("U.S. Export Administration Regulations"). A défaut d'autorisations nécessaires du Gouvernement des États-Unis, le Logiciel ne peut faire l'objet d'exportation ou de réexportation à destination de personnes physiques ou d'entités figurant au sein de listes spécifiques, ou encore localisées dans des pays sous embargo américain ou faisant l'objet de sanctions commerciales. Les informations nécessaires en la matière sont disponibles sur les sites web suivants : <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/> et www.bis.doc.gov/complianceand enforcement/ListsToCheck.htm. À Date ci-dessus, les pays sous embargo sont Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Vous demeurez seul responsable de toute violation des dispositions légales en la matière. En acceptant le Contrat selon les modalités visées en préambule, vous confirmez ne pas figurer sur les listes concernées et ne pas être résident ou citoyen d'un pays touché par l'embargo des États-Unis.
- 24. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION.** Le Contrat est soumis à la loi française. Tout litige découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du Contrat est soumis aux tribunaux français. EN CAS DE LITIGE DECOULANT DE L'INTERPRETATION, L'APPLICATION ET/OU L'EXECUTION CONTRAT ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE TREND MICRO ET VOUS, COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE.
- 25. DIVERS.** Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Trend Micro eu égard à son objet. Sous réserve des stipulations de l'article 1 ci-avant et sauf dispositions légales impératives contraires, il annule et remplace tout accord antérieur, écrit ou oral, en la matière. Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur. Trend Micro se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat à tout tiers qualifié de son choix, en ce compris une filiale, mais demeure seul responsable de leur bonne exécution à votre égard.
- 26. QUESTIONS.** Pour toute question concernant le Logiciel ou les Services de Souscription, veuillez consulter : www.trendmicro.com. Toute question concernant le Contrat peut être adressée à licenceinfo@trendmicro-europe.com.

Concedant: LE CONCEDANT EST TREND MICRO EMEA LIMITED, DE DROIT IRLANDAIS IMMATICULEE SOUS LE NUMERO 364963, DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE IDA BUSINESS AND TECHNOLOGY PARK, MODEL FARM ROAD, CORK, IRELAND. FAX: +353-21 730 7 EXT. 373.

LE LOGICIEL EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS FRANCAISES ET LES TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE

DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. TOUTE REPRODUCTION OU DISTRIBUTION NON AUTORISÉE EST
PASSIBLE DE SANCTIONS PÉNALES ET CIVILES.